



Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 14 Prévention du crime et justice pénale

(Programme 12 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Organes directeurs	5
B. Programme de travail	6
Annexe	
Montant indicatif des ressources nécessaires	13

* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 14 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/6/Rev.1)*.

Chapitre 14

Prévention du crime et justice pénale

(Programme 12 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 14.1 Le Centre de prévention de la criminalité internationale du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime est chargé de l'exécution du programme de travail décrit ci-après. Le Centre agit sous la direction de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui est un organe technique du Conseil économique et social et qui constitue le principal organe directeur des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Conformément à la résolution 55/25 adoptée le 15 novembre 2000 par l'Assemblée générale, le Centre consultera également la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, une fois que celle-ci sera entrée en vigueur, concernant les activités relatives à l'application de la Convention et des protocoles qui s'y rapportent. La gestion du programme relève du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime.
- 14.2 Les activités incombant au Centre relèvent du programme 12 (Prévention du crime et justice pénale) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6/Rev.1). Le programme a été désigné comme prioritaire par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/234 du 23 décembre 2000 relative à la planification des programmes.
- 14.3 L'objectif général du programme est de renforcer la coopération internationale et l'aide apportée aux gouvernements pour leur permettre de faire face aux problèmes que pose la criminalité, notamment ceux liés à la criminalité transnationale organisée, au trafic d'êtres humains et aux délits économiques et financiers, y compris le blanchiment de l'argent et la corruption, la fabrication illícite et le trafic d'armes à feu, ainsi que le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Le programme vise également à promouvoir la mise en place de systèmes de justice pénale équitables et efficaces.
- 14.4 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le Centre entreprendra des activités en vue de promouvoir et de faciliter l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles (le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants; le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer; et le projet de protocole contre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions). Il aidera les États Membres à mener les travaux préparatoires qui s'imposent en vue d'appliquer la Convention et ses protocoles dès leur entrée en vigueur. Il prendra des dispositions en vue d'assumer les fonctions de secrétariat de la Conférence des Parties à la Convention, notamment en fournissant des services fonctionnels, et s'emploiera à faciliter les processus de ratification et de mise en oeuvre de la Convention. Au cas où l'Assemblée générale en déciderait ainsi, le Centre apporterait un appui à l'élaboration d'un instrument juridique international relatif à la fabrication illicite et au trafic d'explosifs ainsi que d'une convention des Nations Unies contre la corruption.
- 14.5 Le Centre entreprendra des activités de fond pour compléter les travaux qu'il mène dans le cadre de l'élaboration et de l'application des conventions et protocoles. À cette fin, il fera porter ses efforts sur la collecte, l'analyse et l'échange d'informations, l'élaboration de politiques et de programmes, le renforcement des capacités des institutions et la prestation de services consultatifs aux pays sur demande. Ces efforts, qui seront menés de manière concertée, s'appuieront sur les trois programmes mondiaux de lutte contre la criminalité transnationale organisée, le trafic d'êtres hu-

mains et la corruption, et seront étroitement coordonnés avec le Programme mondial de lutte contre le blanchiment de l'argent du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. Par le biais des activités opérationnelles et des projets menés aux niveaux national, régional et mondial, les programmes mondiaux renforceront l'impact du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Le Centre s'attachera à coordonner étroitement ses activités avec celles des différents acteurs concernés, tant à l'intérieur qu'en dehors du système des Nations Unies. Le Centre élaborera des directives concernant la conception et l'évaluation de projets relatifs aux activités opérationnelles et à la coopération technique; en outre, il appuiera et coordonnera les services consultatifs dispensés par les conseillers interrégionaux financés au titre du chapitre 21, Programme ordinaire de coopération technique.

- 14.6 Le Centre aidera les États Membres à mettre en oeuvre la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI^e siècle, qui a été adoptée lors du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et que l'Assemblée générale a fait sienne par sa résolution 55/59 du 4 décembre 2000. Il s'emploiera tout particulièrement à aider les États à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration.
- 14.7 Le Centre examinera la dimension pénale du terrorisme international et contribuera à la prévention de celui-ci en encourageant la recherche et l'analyse de données, en publiant régulièrement des études sur ce phénomène, en établissant des manuels techniques et en fournissant une assistance technique aux pays sur demande.
- 14.8 Le Centre étudiera l'évolution de la criminalité et les nouveaux problèmes qui se posent en matière de justice pénale et diffusera des informations à ce sujet, en ayant recours tant aux moyens de communication traditionnels qu'aux nouvelles technologies. Il aidera également les organes intergouvernementaux compétents à concevoir des solutions pour répondre à ces problèmes. En outre, il fournira des services fonctionnels à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et, pour ce qui relève de ses domaines de compétence, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Dans tous les domaines d'activités pertinents, il veillera tout particulièrement à intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et à utiliser au mieux les technologies de l'information.
- 14.9 Les ressources nécessaires au titre de ce chapitre pour l'exercice biennal 2002-2003 s'élèvent à 5 314 600 dollars, soit une augmentation de 493 300 dollars (10,2 % aux taux de 2000-2001) par rapport à l'exercice biennal précédent. L'accroissement des ressources, qui est le résultat net de l'augmentation des dépenses (à hauteur de 826 200 dollars) et de la diminution des dépenses non renouvelables (332 900 dollars avaient été inscrits au budget de l'exercice précédent au titre du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants) est lié à l'exécution des mandats visant à promouvoir la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée. Cet accroissement est le résultat d'une série de réaménagements des activités et des ressources correspondantes au titre du chapitre, y compris la création de sept postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (autres classes)] et l'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel (consultants et experts, frais de voyage du personnel, services contractuels, frais généraux de fonctionnement et mobilier et matériel).
- 14.10 On prévoit que, durant l'exercice biennal 2002-2003, des fonds extrabudgétaires d'un montant approximatif de 5 882 300 dollars en provenance du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale seront affectés à des activités de fond et de coopération technique qui viendront appuyer les activités exécutées par deux conseillers interrégionaux dont le coût est imputé au chapitre 21 (Programme ordinaire de coopération technique). Ces activités financées par le Fonds complètent celles imputées sur le budget ordinaire.

14.11 On trouvera au tableau 14.1 une estimation de la répartition des ressources nécessaires, en pourcentage.

Tableau 14.1

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

<i>Grande rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs	2,6	–
B. Programme de travail	97,4	100,0
Total	100,0	100,0

Tableau 14.2

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Grande rubrique</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Organes directeurs	261,7	472,6	(332,9)	(70,4)	139,7	7,7	147,4
Programme de travail	4 536,3	4 348,7	826,2	18,9	5 174,9	108,8	5 283,7
Total (1)	4 798,0	4 821,3	493,3	10,2	5 314,6	116,5	5 431,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Dépenses estimatives</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
Total (2)	2 526,8	5 397,6	5 882,3
Total [(1) + (2)]	7 324,8	10 218,9	11 313,4

Tableau 14.3

Postes nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Postes permanents inscrits au budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>2000- 2001</i>	<i>2002- 2003</i>	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>2000- 2001</i>	<i>2002- 2003</i>
			<i>2000- 2001</i>	<i>2002- 2003</i>	<i>2000- 2001</i>	<i>2002- 2003</i>		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1/2	2	2	–	–	–	–	2	2
P-1 à P-5	17	20	–	–	15	12	32	32
Total partiel	19	22	–	–	15	12	34	34
Agents des services généraux								
Total partiel	5	9	–	–	2	1	7	10
Total	24	31	–	–	17	13	41	44

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires : 139 700 dollars

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

- 14.12 La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est un organe technique du Conseil économique et social. La Commission, qui constitue le principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, se compose de 40 États Membres. Conformément à l'annexe à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1991, elle exerce les fonctions d'organe préparatoire des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, la Commission devrait faire des recommandations à l'Assemblée générale concernant l'organisation de futurs congrès et prendre les mesures voulues à cette fin.
- 14.13 La Commission tient ses sessions annuelles, d'une durée de huit jours ouvrables chacune, à Vienne. Durant chaque session, elle crée des groupes de travail chargés d'examiner dans le détail certains points de l'ordre du jour. Par ailleurs, par sa résolution 5/3, intitulée « Gestion stratégique par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale », elle a prié son bureau de se réunir entre les sessions, d'organiser des réunions d'information intersessions à l'intention des missions permanentes des États Membres dans la perspective de la prochaine session et de lui soumettre un rapport sur ses travaux. En outre, elle a décidé que son bureau devrait s'efforcer de tenir des réunions intersessions avec le Bureau de la Commission des stupéfiants afin d'améliorer la coordination des travaux des deux commissions.
- 14.14 Dans la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI^e siècle, les États Membres ont invité la Commission à concevoir des mesures spécifiques pour la mise en oeuvre et le suivi des engagements qu'ils ont pris dans ladite déclaration.

Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

- 14.15 La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses deux protocoles ont été adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/25, annexes I à III. Le Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée n'a pas encore achevé ses travaux concernant le projet de protocole contre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. La Convention entrera en vigueur le quarante-vingt-dixième jour suivant la date de dépôt du quarantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. En application de l'article 32 de la Convention, une Conférence des Parties à la Convention a été instituée pour améliorer la capacité des États Parties à combattre la criminalité transnationale organisée et pour promouvoir et examiner l'application de la Convention. Dans la même résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de confier au Centre le secrétariat de la Conférence des Parties à la Convention, conférence que le Secrétaire général devrait convoquer au plus tard un an après l'entrée en vigueur de la Convention. Il est impossible de savoir à ce stade si la Conférence des Parties se réunira au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Toutefois, si la Convention et ses protocoles devaient entrer en vigueur au cours de cet exercice, il faudrait mettre à la disposition de la Conférence les services de conférence et les services fonctionnels nécessaires.

Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée

- 14.16 Conformément au paragraphe 10 de la résolution 55/25 de l'Assemblée générale, le Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée achèvera ses travaux en tenant une réunion bien avant la première session de la Conférence des Parties à la Convention afin d'élaborer le projet de règlement intérieur de cette dernière et d'autres règles et mécanismes visés à l'article 32 de la Convention.

Tableau 14.4 Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes				
Autres rubriques	472,6	139,7	0	0
Total partiel	472,6	139,7	0	0
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

- 14.17 Le montant de 139 700 dollars doit permettre de couvrir les frais de déplacement d'un représentant pour chaque État membre de la Commission afin de lui permettre d'assister à la session annuelle. La diminution de 332 900 dollars résulte du fait que le crédit ouvert en 2000-2001 au titre des dépenses non renouvelables pour financer la préparation et la tenue, en avril 2000, du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants n'a pas été reconduit.

B. Programme de travail

Ressources nécessaires : 5 174 900 dollars

Tableau 14.5

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Renforcer la coopération internationale et l'aide apportée aux gouvernements pour leur permettre de faire face aux problèmes que pose la criminalité, en particulier ceux liés à la criminalité transnationale organisée, au trafic d'êtres humains et aux délits économiques et financiers, y compris le blanchiment de l'argent, la corruption, la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et promouvoir des systèmes de justice pénale justes et efficaces

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Ratification et entrée en vigueur de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et des trois protocoles y afférents, et mise en place des mesures d'application

b) Élargissement des connaissances et des compétences techniques pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, le trafic d'êtres humains et la corruption

c) Renforcement des capacités des États Membres en matière de lutte, aux niveaux national, régional et international, contre la criminalité transnationale organisée, le trafic d'êtres humains, la corruption et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, notamment par l'élaboration de mesures et de programmes, le renforcement des capacités institutionnelles et la formation du personnel de justice pénale et de maintien de l'ordre

d) Meilleure prise en compte des questions de parité entre les sexes dans tous les domaines d'activité pertinents du programme

a) Nombre d'États Membres ayant signé ou ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les trois protocoles y afférents

b) Degré de connaissance des meilleures pratiques et des informations diffusées, recherches entreprises et nouveaux outils et techniques mis au point pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, le trafic d'êtres humains et la corruption

c) i) Mesure dans laquelle l'appui fourni par le Centre a contribué à renforcer les capacités des États Membres en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée, le trafic d'êtres humains, la corruption et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

ii) Nombre de membres du personnel de justice pénale et de maintien de l'ordre ayant reçu une formation

iii) Augmentation du nombre de mesures prises par les États Membres pour lutter, aux niveaux national, régional et international, contre la criminalité transnationale organisée, le trafic d'êtres humains, la corruption et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

d) Degré accru d'intégration des questions de parité entre les sexes dans tous les domaines d'activité pertinents, particulièrement manifeste dans les domaines de l'analyse, de l'élaboration de politiques, de la formation et des activités au titre des projets, et augmentation du nombre de femmes employées dans les services de justice pénale et de maintien de l'ordre

Facteurs externes

14.18 La capacité à atteindre les objectifs et à exécuter avec succès les réalisations escomptées dépendra des facteurs externes suivants :

a) Mesure dans laquelle les gouvernements sont disposés à ratifier la Convention et ses protocoles sans tarder, et degré de complexité, au niveau national, de la procédure de ratification, y compris les modifications à apporter à la législation;

- b) Promptitude avec laquelle les États Membres répondent aux demandes d'information et de statistiques; degré de collaboration des États Membres, experts et instituts; existence de compétences spécialisées; et disponibilité et accessibilité des données, y compris lorsqu'il s'agit de données sensibles émanant de sources gouvernementales;
- c) Demandes d'aide reçues des États Membres et existence de fonds extrabudgétaires.

Produits

14.19 Durant l'exercice biennal 2002-2003, les produits ci-après seront exécutés :

- a) Services d'organes d'experts intergouvernementaux et d'organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Service de séances de la Troisième Commission (16 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels sur l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et rapports annuels sur le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;
 - ii) Comité spécial pour l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée :
 - a. Service de réunions. Une session de deux semaines consacrée à l'élaboration du projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention et d'autres règles et mécanismes visés à l'article 32 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (20 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Élaboration du projet de règlement intérieur et d'autres règles et mécanismes visés à l'article 32 de la Convention; compte rendu officiel des travaux préparatoires de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles y afférents;
 - iii) Conseil économique et social :
 - a. Service des séances (24 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels sur les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;
 - iv) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale :
 - a. Service des réunions de la Commission (32); réunions intersessions du Bureau et consultations avec les missions permanentes (42 séances); consultations informelles entre les États Membres sur les questions liées à l'utilisation illicite des technologies de l'information (10 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport du groupe d'experts chargé de réaliser une étude sur la fabrication illicite et le trafic d'explosifs par des délinquants et sur leur usage à des fins délictueuses; un rapport sur chacun des thèmes suivants : criminalité informatique; réforme de l'administration de la justice pour mineurs; réforme du système pénal; justice réparatrice et médiation; activités des instituts constituant le réseau du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale; suite donnée à la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXIe siècle; application de la Déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption

dans les transactions commerciales internationales, du Code international de conduite des agents de la fonction publique et de la Déclaration des Nations Unies sur le crime et la sécurité publique; rapports annuels sur les activités du Centre pour la prévention internationale du crime; rapports annuels sur les règles et normes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale; rapport établi à l'intention de la consultation officieuse des États Membres sur l'exploitation des technologies de l'information à des fins délictueuses; et deux rapports sur l'exploitation des technologies de l'information à des fins délictueuses.

- v) Groupes spéciaux d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : quatre réunions de groupes d'experts régionaux sur des questions techniques d'intérêt régional ayant trait à la ratification et/ou à l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et des trois protocoles y afférents; une réunion d'experts sur chacun des thèmes suivants : exploitation des technologies de l'information à des fins délictueuses; meilleures pratiques en matière de lutte contre le trafic d'êtres humains, la situation des femmes faisant l'objet d'une attention particulière; meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption, la situation des femmes faisant l'objet d'une attention particulière; vérification des critères utilisés pour évaluer l'application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer; prises d'otages et opérations de sauvetage; moyens de reconnaître les signes précurseurs d'une montée du terrorisme et approches juridiques de la lutte contre le terrorisme;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Publication en série (budget ordinaire) : *Forum on Crime and Society* (quatre numéros);
 - ii) Publications isolées (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : Sixième enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale; résultats préliminaires de la Septième enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale; une brochure sur chacun des thèmes suivants : lutte contre la corruption; lutte contre le trafic d'êtres humains; lutte contre la criminalité transnationale organisée; prévention du crime et justice pénale; prévention du terrorisme; Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les trois protocoles y afférents; guide d'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et des trois protocoles y afférents; compte rendu officiel des travaux préparatoires de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et des trois protocoles y afférents; trois documents techniques sur certaines dispositions de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et des trois protocoles y afférents; un guide d'assistance technique consacré à chacun des thèmes suivants : prises d'otages et opérations de sauvetage; approches juridiques de la lutte contre le terrorisme; et moyens de reconnaître les signes précurseurs d'une montée du terrorisme; une publication technique sur chacun des thèmes suivants : lutte contre le trafic d'êtres humains; résultats des enquêtes rapides menées dans certains pays; lutte contre le trafic d'êtres humains : enseignements tirés du passé et meilleures pratiques; publications du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime : un numéro sur chacun des thèmes suivants : corruption, y compris les questions concernant particulièrement les femmes; criminalité transnationale organisée, y compris les questions concernant particulièrement les femmes; trafic d'êtres humains, y compris les questions se rapportant particulièrement aux femmes; une étude des Nations Unies sur le terrorisme mondial; et un ensemble de mesures anticorruption;

- iii) Supports techniques : une base de données sur chacun des thèmes suivants : tendances mondiales de la corruption et meilleures pratiques pour la combattre; informations sur le trafic d'êtres humains et meilleures pratiques de lutte contre ce trafic; informations sur la criminalité transnationale organisée et meilleures pratiques en la matière; dimension pénale du terrorisme; site Web du Centre de prévention de la criminalité internationale, qui contient le Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice et donne accès aux documents des organes intergouvernementaux; conclusions des sixième et septième enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale; et autres publications techniques et d'information du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions : contributions de fond aux questions de criminalité et de justice afin d'aider les autres acteurs concernés à les prendre en compte dans le cadre de leurs activités; coordination des activités pertinentes du Bureau des affaires juridiques, du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, du Département des affaires économiques et sociales, du Département des affaires de désarmement, du Haut Commissariat aux droits de l'homme, du PNUD, des instituts interrégionaux et régionaux et organismes associés en matière de prévention du crime et de justice pénale, du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, de l'OCDE, d'Interpol, d'Europol, et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, en particulier par l'intermédiaire du Conseil consultatif professionnel et scientifique international, des institutions spécialisées du système des Nations Unies et de la Banque mondiale et participation à leurs activités; coopération et échange d'informations avec des organismes de lutte contre le terrorisme et exécution d'activités conjointes avec les commissions régionales et les organisations intergouvernementales régionales;
- d) Coopération technique
 - i) Services consultatifs : fourniture, à la demande des États Membres, de services consultatifs sur la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et des trois protocoles y afférents; sur la dimension pénale du terrorisme; et sur le trafic d'êtres humains et la corruption;
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers (fonds extrabudgétaires) : forum international sur l'élaboration d'une stratégie mondiale de lutte contre le trafic d'êtres humains; cours de formation sur l'utilisation de manuels techniques relatifs aux négociations en matière de prise d'otages, les relations entre la police et les médias, et l'évaluation des menaces d'attentat;
 - iii) Projets dans les bureaux extérieurs (fonds extrabudgétaires) : exécution de projets aux niveaux national, régional et/ou international dans les domaines suivants :
 - a. Aide à la ratification et à l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et des trois protocoles y afférents (5 projets); lutte contre la criminalité transnationale organisée (6 projets); lutte contre le trafic d'êtres humains (8 projets); et lutte contre la corruption (8 projets);
 - b. Action en faveur de systèmes de justice pénale équitables et efficaces dans d'autres domaines, tels que la justice pour mineurs, et promotion de la prévention du crime (4 projets);

- c. Suivi et analyse des tendances de la criminalité et des nouveaux problèmes qui se posent au niveau national en matière de justice pénale et formulation de recommandations en vue de l'élaboration de politiques en la matière (2 projets).

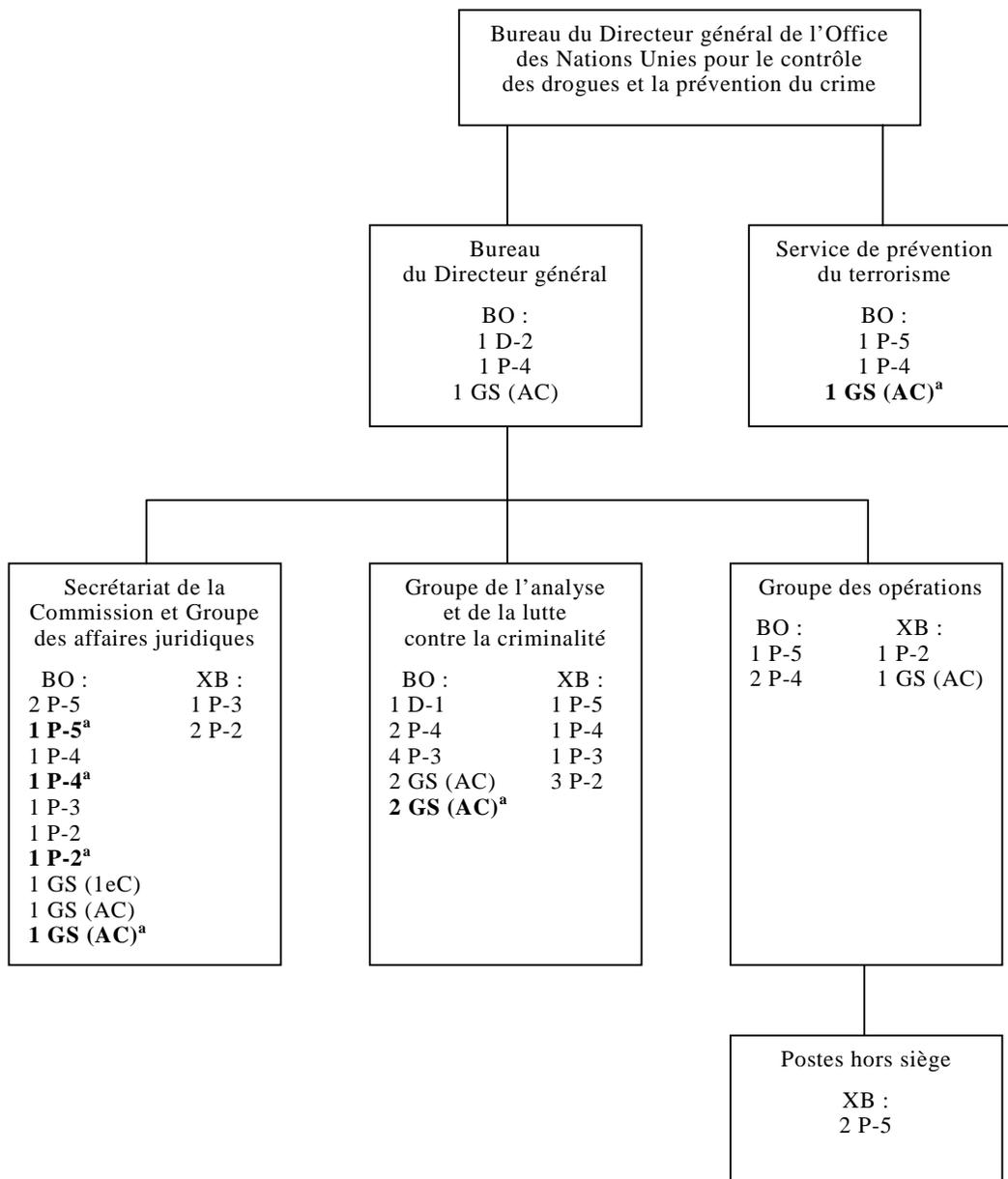
Tableau 14.6

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	3 770,8	4 359,3	24	31
Autres rubriques	577,9	815,6	–	–
Total	4 348,7	5 174,9	24	31
Fonds extrabudgétaires	5 397,6	5 882,3	17	13

- 14.20 Le montant de 5 174 900 dollars permettra de financer les 24 postes existants et 7 nouveaux ainsi que les dépenses autres que celles relatives au personnel. Ces ressources seront allouées aux travaux préparatoires de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée et aux trois protocoles y afférents; aux activités liées à la dimension pénale du terrorisme et de la corruption, et aux questions relatives aux technologies de l'information en général et au site Web en particulier. L'allocation de ressources supplémentaires au titre de la Convention est conforme aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux paragraphes 11 et 12 de sa résolution 55/25.

**Prévention du crime et justice pénale
Organigramme et répartition des postes
pour l'exercice biennal 2002-2003**



Note : GA : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; XB : fonds extrabudgétaires.

^a Nouveaux postes.

Annexe

**Montant indicatif des ressources nécessaires
Programme des Nations Unies pour la prévention
du crime et la justice pénale**

Tableau A.14.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Grande rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Organes directeurs	261,7	472,6	(332,9)	(70,4)	139,7	7,7	147,4
Programme de travail	4 536,3	4 348,7	826,2	18,9	5 174,9	108,8	5 283,7
Total (1)	4 798,0	4 821,3	493,3	10,2	5 314,6	116,5	5 431,1

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	
			Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	
	1 139,1	3 178,8	Projets opérationnels	
			Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	
	1 387,7	2 218,8		3 168,2
Total (2)	2 526,8	5 397,6		5 882,3
Total [(1) + (2)]	7 324,8	10 218,9		11 313,4

Tableau A.14.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 892,6	3 770,8	588,5	15,6	4 359,3	103,6	4 462,9
Autres dépenses de personnel	356,7	283,4	(176,4)	(62,2)	107,0	(0,4)	106,6
Consultants et experts	145,5	220,5	54,5	24,7	275,0	(1,1)	273,9
Voyages des représentants	155,8	307,9	(168,2)	(54,6)	139,7	7,7	147,4
Voyages du personnel	101,2	76,8	64,1	83,4	140,9	7,7	148,6
Services contractuels	47,7	64,3	93,1	144,7	157,4	(0,5)	156,9
Frais généraux de fonctionnement	16,5	37,4	23,8	63,6	61,2	(0,2)	61,0
Dépenses de représentation	0,9	6,6	(6,6)	(100,0)	–	–	–
Mobilier et matériel	81,1	53,6	20,5	38,2	74,1	(0,3)	73,8
Total (1)	4 798,0	4 821,3	493,3	10,2	5 314,6	116,5	5 431,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	2002-2003 Dépenses prévues
Postes	528,3	1 618,8	1 388,3
Autres dépenses de personnel	344,6	459,0	459,0
Consultants et experts	109,9	1 052,1	800,0
Voyages	107,7	287,1	370,0
Services contractuels	–	230,7	410,0
Frais généraux de fonctionnement	50,8	147,5	170,0
Fournitures et accessoires	50,7	6,0	15,0
Mobilier et matériel	–	144,0	170,0
Subventions et contributions	1 334,8	1 452,4	2 100,0
Total (2)	2 526,8	5 397,6	5 882,3
Total [(1) + (2)]	7 324,8	10 218,9	11 313,4

Tableau A.14.3

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	4	5	–	–	3	3	7	8
P-4/3	12	13	–	–	5	3	17	16
P-2/1	1	2	–	–	7	6	8	8
Total partiel	19	22	–	–	15	12	34	34
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	4	8	–	–	2	1	6	9
Total partiel	5	9	–	–	2	1	7	10
Total général	24	31	–	–	17	13	41	44

Organes directeurs

Tableau A.14.4

Prévisions de dépenses, par organe de revenu

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Organe directeur							
1. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	129,5	139,7	–	–	139,7	7,7	147,4
2. Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	132,2	332,9	(332,9)	(100,0)	–	–	–
Total	261,7	472,6	(332,9)	(70,4)	139,7	7,7	147,4

Tableau A.14.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	49,5	83,1	(83,1)	(100,0)	–	–	–
Consultants et experts	30,5	75,0	(75,0)	(100,0)	–	–	–
Voyages des représentants	155,8	307,9	(168,2)	(54,6)	139,7	7,7	147,4
Voyages de personnel	25,0	–	–	–	–	–	–
Dépenses de représentation	0,9	6,6	(6,6)	(100,0)	–	–	–
Total	261,7	472,6	(332,9)	(70,4)	139,7	7,7	147,4

A.14.1 Le montant de 139 700 dollars destiné à financer les activités au titre des organes directeurs fait apparaître une diminution globale de 332 900 dollars par rapport à l'exercice biennal 2000-2001 correspondant aux crédits ouverts à l'époque pour les préparatifs et la tenue du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui a eu lieu en avril 2000. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de voyage d'un représentant de chaque État membre de la Commission se rendant aux sessions annuelles de cette dernière.

Programme de travail

Tableau A.14.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 892,6	3 770,8	588,5	15,6	4 359,3	103,6	4 462,9
Autres dépenses de personnel	307,2	200,3	(93,3)	(46,5)	107,0	(0,4)	106,6
Consultants et experts	115,0	145,5	129,5	89,0	275,0	(1,1)	273,9
Voyages	76,2	76,8	64,1	83,4<	140,9	7,7	148,6
Services contractuels	47,7	64,3	93,1	144,7	157,4	(0,5)	156,9
Frais généraux de fonctionnement	16,5	37,4	23,8	63,6	61,2	(0,2)	61,0
Mobilier et matériel	81,5	53,6	20,5	38,2	74,1	(0,3)	73,8
Total (1)	4 536,3	4 348,7	826,2	18,9	5 174,9	108,8	5 283,7

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	-	-	ii) Des activités extrabudgétaires	-
			b) Activités de fond	
			Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	3 168,2
	1 139,1	3 178,8		
			c) Projets opérationnels	
			Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	2 714,1
	1 387,7	2 218,8		
Total (2)	2 526,8	5 397,6		5 882,3
Total [(1) + (2)]	7 063,1	9 746,3		11 166,0

Tableau A.14.7

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total		
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003	
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1	
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1	
P-5	4	5	-	-	3	3	7	8	
P-4/3	12	13	-	-	5	3	17	16	
P-2/1	1	2	-	-	7	6	8	8	
Total partiel	19	22	-	-	15	12	34	34	
Agents des services généraux									
1re classe	1	1			-	-	1	1	
Autres classes	4	8			2	1	6	9	
Total partiel	5	9	-	-	2	1	7	10	
Total général	24	31	-	-	17	13	41	44	

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

A.14.2 Le montant prévu de 4 359 300 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 588 500 dollars, doit permettre de financer les postes inscrits au budget ordinaire qui figurent au tableau A.14.7 ci-dessus. L'augmentation représente la somme de l'impact différé de la création d'un poste P-4 approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2000-2001 (81 500 dollars) et du coût de 7 nouveaux postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (autres classes)]

devant être créés durant l'exercice biennal 2002-2003 (507 000 dollars). Les 3 postes d'administrateur et l'un des postes d'agent des services généraux sont nécessaires pour l'exécution des tâches liées à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui vient d'être adoptée, et à ses trois protocoles, notamment les travaux préparatoires liés à la fourniture de services de secrétariat à la Conférence des Parties à la Convention, ainsi que d'une assistance technique spécialisée aux États Membres en vue de la ratification de la Convention et de ses protocoles. Deux autres postes d'agent des services généraux sont nécessaires pour l'appui administratif à fournir aux activités liées aux aspects pénaux du terrorisme et de la corruption. Le quatrième poste d'agent des services généraux est destiné à un commis aux techniques informatiques chargé de fournir un appui technique en vue de l'application des techniques informatiques, en particulier a) dans le cadre des activités de recherche et d'analyse entreprises au titre du Programme, y compris pour l'établissement de ses bases de données et des enquêtes périodiques sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, ainsi que les études mondiales sur le terrorisme, et b) la tenue à jour du site Web du Centre pour la prévention internationale du crime, qui comprend le réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice, et la fourniture d'un accès électronique aux documents d'organes intergouvernementaux, aux résultats des sixième et septième enquêtes sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et d'autres publications techniques et d'information du Programme.

Autres dépenses de personnel

- A.14.3 Le montant prévu de 107 000 dollars, qui fait apparaître une diminution de 93 300 dollars, comprend : a) 103 700 dollars au titre du personnel temporaire requis pour remplacer provisoirement le personnel en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et pour recruter du personnel temporaire durant les périodes de pointe, en particulier lors de réunions d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts; et b) 3 300 dollars au titre des heures supplémentaires. La diminution constatée correspond au résultat net de la suppression d'un crédit de 83 100 dollars ouvert au titre du personnel temporaire au cours de l'exercice biennal 2000-2001 pour la préparation et la tenue du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en avril 2000, et d'une réduction générale des ressources prévues au titre du personnel temporaire, compte tenu de l'appui accru qui doit être fourni par les quatre nouveaux agents des services généraux.

Consultants et experts

- A.14.4 Le montant prévu de 275 000 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 129 500 dollars, se répartit comme suit :
- a) Un montant de 53 700 dollars en baisse de 5 500 dollars au titre des services de consultant, pour couvrir 10 mois de travail d'experts ayant des compétences spécialisées dont le Secrétariat ne dispose pas pour fournir des services techniques aux organes intergouvernementaux et établir des documents techniques et des études pour les programmes et activités, ainsi qu'il est indiqué ci-après : i) études sur divers aspects et questions de fond concernant la corruption; ii) études sur des questions techniques concernant la fabrication et le trafic illicites d'explosifs par des criminels et leur usage à des fins criminelles; iii) établissement de manuels techniques sur des dispositions spécifiques de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles; iv) établissement d'un document technique directif sur l'utilisation des techniques informatiques à des fins criminelles; v) mise au point de l'étude sur le terrorisme dans le monde;
 - b) Un montant de 221 300 dollars, en augmentation de 135 000 dollars, pour cinq réunions de groupes d'experts (soit trois de plus qu'au cours de l'exercice biennal 2000-2001), ainsi qu'il

est indiqué ci-après : quatre réunions régionales sur des questions techniques d'intérêt commun concernant la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles, et une réunion d'un groupe d'experts sur l'utilisation des techniques informatiques à des fins criminelles.

Voyages

- A.14.5 Le montant prévu de 140 900 dollars, en augmentation de 64 100 dollars, doit permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires appelés à a) participer aux séances des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions de l'Assemblée générale consacrées à l'examen des questions concernant la prévention du crime et la justice pénale, et en assurer le secrétariat; b) participer aux sessions du Comité spécial sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international et consulter le Bureau des affaires juridiques; c) participer aux sessions du Conseil économique et social et en assurer le service; d) assurer la coordination avec la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, Interpol et Europol en ce qui concerne les activités relatives à la criminalité transnationale organisée, à la traite des êtres humains et à la corruption; e) effectuer des missions d'établissement des faits et d'évaluation des besoins; f) fournir des services consultatifs et effectuer des évaluations des besoins d'assistance technique pour la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par l'augmentation des frais de voyage dans le contexte de la ratification et de l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles.

Services contractuels

- A.14.6 Le montant prévu de 157 400 dollars, en augmentation de 93 100 dollars, se répartit comme suit :
- a) Un montant de 109 000 (soit une augmentation de 44 700 dollars) pour les travaux contractuels d'impression des publications ci-après :
 - i) Publication en série : *Forum on Crime and Society*;
 - ii) Publications isolées : travaux préparatoires du Comité ad hoc sur l'élaboration d'une Convention contre la criminalité transnationale organisée; sixième enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale; résultats préliminaires de la septième enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale; Convention contre la criminalité transnationale organisée; guide d'application de la Convention contre la criminalité organisée; étude sur le terrorisme dans le monde; trois manuels techniques sur des dispositions spécifiques de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles; brochures sur la prévention du terrorisme, la traite des êtres humains, la lutte contre la corruption, la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la prévention du crime et la justice pénale.
 - b) Un montant supplémentaire de 48 400 dollars pour d'autres services contractuels concernant :
 - i) L'élaboration et l'application de mesures d'information visant à susciter une prise de conscience accrue des principaux problèmes de criminalité à l'échelon mondial et une participation et un appui croissants du secteur privé et de la société civile aux initiatives entreprises dans le cadre du Programme; les services fournis comprennent l'identification et l'utilisation des outils les plus appropriés, tels que l'organisation de manifestations publicitaires, l'élaboration de matériaux d'information, la production de cassettes audio et vidéo et de messages publicitaires, etc.

- ii) La codification et la consolidation des dossiers, la rédaction et l'édition technique des documents officiels relatifs à l'élaboration de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et à ses trois protocoles;
- iii) L'établissement (y compris la collecte et l'analyse de données et d'informations, l'analyse juridique, la rédaction et l'édition technique) de trois manuels techniques sur des dispositions spécifiques de la Convention contre la criminalité transnationale organisée;
- iv) La collecte et l'analyse de données, la rédaction et l'édition technique de plusieurs chapitres ou segments de l'étude sur le terrorisme dans le monde;
- v) Les tâches techniques liées à la mise à jour des sites Web et des bases de données du Programme.

Frais généraux de fonctionnement

- A.14.7 Le montant prévu de 61 200 dollars, en augmentation de 23 800 dollars, doit permettre de couvrir le coût de la maintenance du matériel informatique pour 31 postes, dont les 7 nouveaux postes prévus pour l'exercice biennal 2002-2003.

Mobilier et matériel

- A.14.8 Le montant de 74 100 dollars, en augmentation de 20 500 dollars, se répartit comme suit : a) 20 200 dollars pour l'achat de 7 ordinateurs personnels pour les 7 nouveaux postes et de 2 imprimantes; b) 17 900 dollars pour l'achat d'un logiciel non standard qui permettra au Centre d'effectuer des analyses statistiques complexes, de tenir des bases de données et de développer ses capacités d'analyse des données et de diffusion de l'information; c) 36 000 dollars pour le remplacement de 12 ordinateurs et de 4 imprimantes.